

Solidarité avec l'UKRAINE

En soutien avec l'Ukraine, la Ville de Canéjan et la section humanitaire du Comité de Jumelage lancent un appel à la solidarité auprès de ses habitants.

→ Des opérations de **collecte de matériels** sont organisées afin d'aider la population ukrainienne :

- **Produits de première nécessité**. Selon les recommandations de l'Ambassade d'Ukraine en France, cela concerne : *Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers ; Gels douche, dentifrice et brosses, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables ; Tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables ; Piles, bougies, torches ; Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées.*

- **Attention**, aucun matériel médical (pour des questions de sécurité), ni aucun vêtement ne pourront être déposés.

- **Point de collecte** : Local municipal situé Place de la Liberté d'Expression à Guillemont (face à la Maison de la Petite Enfance), lors des **permanences organisées le mercredi 9 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi 12 mars de 9h à 12h et de 14h à 17h** (d'autres dates à venir éventuellement).

→ Vous pouvez également faire un **don financier (déductible des impôts)** :

- **En ligne**, auprès de l'association "Aide médicale et Caritative France-Ukraine" : https://www.helloasso.com/Faire_un_don_à_Aide_Médicale_Caritative_France-Ukraine

- **Une urne sera mise à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville**. Chèques bancaires uniquement, à l'ordre de "Aide médicale Caritative France-Ukraine".

→ En lien avec les services de l'Etat et la Préfecture de la Gironde, **un registre recensant les propositions d'hébergement provisoire** est également ouvert et disponible en mairie ou via le formulaire téléchargeable sur le site www.canejan.fr.

Autres actions... :

- **Pavoisement** de l'Hôtel de Ville aux couleurs de l'Ukraine.

- **Rassemblement de soutien au peuple ukrainien**, ouvert à la population, **le samedi 19 mars à 11h30** devant l'Hôtel de Ville.

- **Aides financières** : Il sera proposé au Conseil Municipal le vote, le 17 mars, d'**une aide financière (3 000 €), complétée d'une aide d'un même montant (3000 €)** de la Section Humanitaire et du Comité de Jumelage de Canéjan.